

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance du 10 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 3 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Présents : Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur René LERAY, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur Sylvain LE PROVOST

Absent excusé : Néant

Absente : Madame Sandrine ALMIN

Secrétaire de séance : Monsieur Simon BERTHELIN

Secrétaire de séance adjoint : Madame Annie BENION

Délibération n° 2023-05-02

**Dénonciation de la Convention de mutualisation service administratif
des Communes de Peumerit-Quintin, Lanrivain et Trémargat**

Madame la Maire rappelle que Mme Nolwenn Le Bars, ayant les fonctions de secrétaire de mairie, a quitté la collectivité de Lanrivain pour mutation le 16 avril 2023. Elle était mise à la disposition des communes de Peumerit-Quintin et de Trémargat par sa commune d'origine, la Commune de Lanrivain, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel signée des trois parties en date du 12 Août 2020. En raison de son départ et compte tenu des difficultés liées à la gestion administrative du territoire, il convient de dénoncer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix « Pour »,

.DENONCE la convention de mise à disposition du personnel signées par les Communes de Lanrivain, Peumerit-Quintin et Trémargat en date du 12 Août 2020, avec effet au 16 avril 2023.

.AUTORISE Madame la Maire à signer les pièces à intervenir.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le

Le secrétaire de séance,
Simon BERTHELIN
Conseiller Municipal



La Maire,
Marie-Hélène BERNARD

